

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

*Recommandations portant sur l'étude publique du programme triennal
d'immobilisations 2018-2019-2020*

La Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Service des finances et toutes les unités d'affaires qui ont présenté publiquement les priorités d'investissements retenues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020 et qui ont répondu ou apporté des précisions aux questions des commissaires.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et d'agglomération :

1) VILLE DE MONTRÉAL ET ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER

R-1 D'adopter les prévisions du PTI 2018-2019-2020 de la Ville et de l'agglomération de Montréal et de la STM ;

2) PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI

Considérant que les Villes liées sont des partenaires de la Ville centre ;

Considérant que les élus locaux possèdent une connaissance approfondie du territoire et des besoins des citoyens ;

Considérant que, lors de l'étude publique du budget 2017 et du PTI 2017-2018-2019 de la Ville, la CFA demandait à être consultée en amont lors de l'élaboration du processus budgétaire ;

Considérant que la CFA est l'instance mandatée et reconnue par le conseil municipal et le conseil d'agglomération pour étudier les questions budgétaires à la Ville ;

Considérant que la Table des maires représente l'ensemble des arrondissements et des citoyens montréalais ;

R-2

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements afin d'obtenir leur contribution et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville ;

R-6

Adopter le PTI dès le début de l'automne de chaque année de manière à profiter des variations des prix et de l'optimisation du marché dans l'octroi de contrats ;

Considérant qu'une part importante du budget de l'agglomération est consacrée à la sécurité publique ;

Considérant que le PTI de ces services requérants (SIM et SPVM) est actuellement assimilé à celui des services exécutants (Service des TI, Service du matériel roulant et des ateliers, etc.) ;

R-7

Mandater le SIM et le SPVM de présenter leur PTI à la CFA lors de l'étude publique des PTI ultérieurs;

R-8

Présenter les informations du PTI des services exécutants en classant les informations par service requérant;

3) PRÉSENTATION DES INFORMATIONS SUR LE PTI**R-9**

Identifier, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires ainsi que des objectifs et des délais de réalisation ;

R-10

Ajouter aux présentations de tous les services, lors de l'étude publique du PTI par la CFA, un tableau tel que celui produit à la page 20 de la présentation du

Service de l'environnement (Annexe 1) de façon à faciliter le suivi de l'évolution des projets ;

R-11

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain PTI, différents modèles de présentation du PTI et des projets de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres et qu'ils soient compréhensibles pour tous ;

Considérant les engagements de la Ville en matière de réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant la volonté de la Ville de rendre ses infrastructures accessibles universellement ;

Considérant l'adoption de la Politique de développement social de la Ville de Montréal ;

R-12

Inclure, dans les fiches de projets du PTI, les mesures de réduction des GES ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs;

R-13

Inclure dans les présentations des services, une section qui rend compte des mesures mises en œuvre pour assurer l'accessibilité universelle des projets proposés ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs ;

R-14

Inclure dans les présentations des services une section qui rend compte des impacts sociaux des projets et des mesures de mitigation prévues pour en atténuer les effets négatifs ;

R-15

Inclure une description des phases de réalisation d'un projet au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le lexique du PTI général ainsi que dans le document de présentation du Service présenté à la CFA, lors de l'étude publique du PTI (ex. avant-projet préliminaire, avant-projet définitif, etc.) ;

R-16

Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci ;

R-17

Inclure dans les fiches du PTI concernant des grands projets le nom des services impliqués dans sa mise en œuvre ;

Considérant qu'il est de la prérogative de l'administration de prioriser les projets routiers inscrits au PTI ;

Considérant que le PTI est peu explicite quant à l'état d'avancement des projets qui s'y retrouvent d'année en année ;

Considérant que les priorités au PTI sont revues en profondeur lors d'un changement d'administration ;

R-18

Fournir dans les fiches de projet du PTI un état de situation sur l'état d'avancement des projets et expliciter les raisons justifiant le report de leur exécution, lorsque la priorité qui leur est accordée est changée;

R-19

Signifier clairement, lors de la confection des PTI ultérieurs, les règlements d'emprunt actuellement disponibles qui s'ajoutent aux montants du PTI pour réaliser un programme ou un projet ;

4) AUTRES RECOMMANDATIONS**R-20**

Accélérer les investissements liés à l'accessibilité universelle de l'ensemble des stations de métro de manière à réduire de moitié l'échéance prévue pour installer des ascenseurs dans l'ensemble des stations de métro ;

R-21

Élaborer un mécanisme permettant une meilleure concertation des intervenants impliqués et affectés par la mise en œuvre du REM avec la Caisse de dépôt et prévoir des sommes pour gérer les effets de la mise en œuvre du REM sur les activités des arrondissements et des villes liées (ex. relocalisation de certaines activités municipales, réorganisation de la circulation, des stationnements ainsi que des aménagements urbains aux abords des stations etc.) ;

Considérant que certains projets de pistes cyclables relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal ;

Considérant que les citoyens questionnent en premier lieu les élus des villes liées et des arrondissements lorsque surviennent des problèmes dans l'exécution des travaux d'aménagement de pistes cyclables sur leur territoire ;

Considérant que les villes liées ne sont pas actuellement impliquées dans les travaux d'exécution des projets de piste cyclable sur leur territoire pour les projets qui relèvent de l'agglomération ;

Considérant qu'une gestion locale des travaux permettrait de corriger plus rapidement les problématiques identifiées dans l'exécution de ces contrats et d'en informer les citoyens ;

R-22

Élaborer des ententes avec les Villes liées pour déléguer les travaux de construction des pistes du Réseau cyclable de l'Île de Montréal ;

R-23

Consulter les arrondissements et les villes liées avant la construction de toute piste cyclable sur leur territoire ;

R-24

Accroître significativement la portion du PTI dédié à l'entretien du réseau cyclable existant ;

R-25

Revoir les normes et protocoles prévus dans la programmation des feux de circulation pour s'assurer que les piétons aient suffisamment de temps pour traverser aux intersections, particulièrement autour des pôles civiques, des écoles et des résidences pour personnes âgées ;

Considérant les contraintes importantes fixées dans les programmes de financement des bornes de recharge à l'intention des arrondissements ;

Considérant que les élus dans les arrondissements connaissent les besoins et les habitudes de déplacement de leurs citoyens ;

Considérant que l'électrification des transports est une des priorités de la Ville ;

R-26

Revoir les normes et les programmes qui encadrent le financement et l'installation des bornes électriques en arrondissement afin de mieux prendre en considération les besoins et particularités de ces derniers ;

R-27

Que le projet de construction et d'implantation du Centre de gestion animalière, tel que présenté au PTI, soit revu et réévalué, compte tenu des coûts engendrés par la décontamination du terrain et de son accès limité pour les arrondissements et villes liées situés aux extrémités de l'île et que celui-ci soit positionné en considérant la densité de la population animalière à desservir ;

Considérant l'intérêt de la Ville d'électrifier les véhicules utilisés par le SPVM ;

Considérant l'intention de la Ville d'acquérir des véhicules électriques en vue de procéder à des bancs d'essai ;

R-28

De mettre sur pied un projet pilote visant à tester l'utilisation de véhicules électriques par le SPVM via une entente sans achat de véhicules ;

Considérant les objectifs de la Ville en matière de développement durable ;

Considérant le rôle central des Écocentres dans l'atteinte de ces objectifs ;

Considérant le Plan Montréal durable 2016-2020 ;

R-29

Prévoir les sommes nécessaires au PTI 2019-2020-2021 afin d'accélérer la construction des Écocentres ;

R-30

Demander au gouvernement du Québec de modifier l'encadrement juridique entourant les procédures d'expropriation, afin que celles-ci compensent la juste valeur marchande de propriétés et non les revenus anticipés de projets futurs, pour les expropriations aux fins de conservation de milieux naturels ;

R-31

Augmenter significativement les montants dédiés à l'acquisition des terrains aux fins de conservation des milieux naturels, lors des prochains PTI ;

R-32

Présenter un état de situation et une vision pour le développement du bâtiment du restaurant Hélène-de-Champlain lors de l'étude publique du prochain PTI.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, le 12 février 2018, à l'exception de la R-1, pour laquelle M. Bourelle, M. DeSousa, M. Guay et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.

**ANNEXE 1 : TABLEAU COMPARATIF DES PTI 2017-18-19 ET PTI 2018-19-20
PRÉSENTÉ PAR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT LORS DE L'ÉTUDE
PUBLIQUE DU PTI 2018-19-20 (9 FÉVRIER 2018)**

Écarts entre le PTI 2017-2019 et PTI 2018-2020

ENVIRONNEMENT

PTI 2017-2019 et PTI 2018-2020

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME/PROJET	PTI 2017-2019 (brut)				PTI 2018-2020 (brut)				Écart entre PTI 2017-19 et 2018-2020	Explications
		2017	2018	2019	Total	2018	2019	2020	Total		
50013	Protection et réfection de bâtiments - Qualité de l'air	100	100	100	300	150	150	150	450	150	
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	250	250	250	750	590	430	450	1 470	720	
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	100	100	100	300	100	100	100	300	0	
55600-50012	Outils de collecte des matières recyclables	750	750	750	2 250	500	500	500	1 500	-750	
50010	Centre de compostage de Saint-Laurent	389	3 850	24 397	28 636	3 850	27 507	27 489	58 846	30 210	Plus de travaux de construction réalisés au courant du présent PTI
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	1 000	1 000	1 000	3 000	0	1 000	1 000	2 000	-1 000	Finalisation de la stratégie et report du budget de 2018
50041	Achat et distribution d'outils de collecte des matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal	2 500	1 800	1 081	5 381	2 967	533	0	3 500	-1 881	Fin de la distribution en 2019
51111	Centre de compostage de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	389	2 863	17 834	21 086	2 863	19 688	19 677	42 228	21 142	Plus de travaux de construction réalisés au courant du présent PTI
51212	Centre de Biométhanisation de LaSalle	6 058	5 745	5 748	17 551	5 745	5 748	203	11 696	-5 855	Les travaux de conception / construction débiteront après 2020
51313	Centre de biométhanisation de Montréal-Est	2 422	4 650	29 900	36 972	4 650	30 400	30 821	65 871	28 899	Plus de travaux de construction réalisés au courant du présent PTI
51414	Centre pilote de prétraitement de Montréal-Est	2 471	1 235	5 839	9 545	209	1 256	9 505	10 970	1 425	Plus de travaux de construction réalisés au courant du présent PTI
51515	Conception et construction d'écocentres	3 549	3 095	16 679	23 323	0	183	3 517	3 700	-19 623	Report dans la réalisation de l'écocentre Dickson et difficulté à identifier un terrain dans le secteur Ouest de l'île pour la construction d'un futur écocentre
55222	Centre de tri des matières recyclables	12 809	18 546	4 040	35 395	18 546	4 040	0	22 586	-12 809	Fin du projet en 2019
Total :		32 787	43 984	107 718	184 489	40 170	91 535	93 412	225 117	40 628	
Source de financement externe (subventions)		(1 019)	(3 857)	(41 350)	(46 226)	(3 990)	(37 888)	(40 774)	(82 652)	(36 426)	
Total des investissements nets		31 768	40 127	66 368	138 263	36 180	53 647	52 638	142 465	4 202	